



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## chambres régionales des comptes

Question écrite n° 122153

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur le fait que les chambres régionales des comptes contrôlent périodiquement les comptes des communes. Il peut toutefois arriver que, suite à des élections municipales, il y ait eu un changement de majorité. Si la chambre régionale des comptes demande au précédent maire, en tant qu'ordonnateur de l'époque, de justifier telle ou telle dépense et si la nouvelle municipalité refuse de l'aider, l'intéressé peut rencontrer des difficultés. Face à de telles situations, elle souhaiterait qu'il lui indique quelles sont les solutions envisageables pour permettre un déroulement équitable de la procédure.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122153

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire (II)

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 2007, page 3669